

Le projet de soutien à domicile pour les personnes de +60 ans

- Information générale
- Information pour les bénéficiaires
- Prescription



FOCUS

Information pour les professionnels de santé

C'EST QUOI ?

L'INAMI finance le projet Protocole 3 (P3) qui apporte un **soutien aux personnes âgées qui vivent à domicile en région bruxelloise** et souffrent de conditions chroniques nécessitant des soins complexes. L'objectif du P3 est d'augmenter la qualité de vie de personnes âgées qui se trouvent dans des situations vulnérables et d'éviter, dans la mesure du possible, la nécessité d'être transféré dans une maison de repos/maison de repos et de soins.

Le **but** principal des prestations financées est de **débloquer** des situations complexes sur le court terme et permettre un **renfort** temporaire de l'équipe habituelle de soins.

Prestations couvertes

- Le P3 couvre trois types de prestations pendant une durée de 6 mois :
 - **Case management**
 - **Suivi ergothérapeutique**
 - **Suivi psychologique**
- Ces prestations peuvent être **cumulées et/ou sur des périodes différentes**. Le patient ainsi que son aidant proche peuvent en bénéficier.
- Le **case management** est assuré par une personne externe à l'équipe de soins habituelle. Cette fonction peut être réalisée par un assistant social, infirmier ou médecin-généraliste. Le case manager a pour mission de coordonner les soins en faveur du patient, notamment en établissant un plan et des objectifs de soins, d'assurer l'exécution de ce plan de soins, défendre les intérêts du patient et de son aidant, et d'évaluer les résultats obtenus.

POUR QUI ?

Checklist des critères d'inclusion de base

- Le patient est âgé de plus de 60 ans
- Le patient habite à domicile (hors institution) en région bruxelloise
- Le patient a une ou plusieurs maladies chroniques et nécessite des soins complexes
- La coordination actuelle ne suffit pas pour répondre aux besoins du patient et/ou son aidant
- La personne est à risque de perte d'autonomie

Le patient est exclu du P3 si :

- Il reçoit des prestations dans le cadre d'une convention de rééducation fonctionnelle
- Il bénéficie de prestations dans le cadre d'une concertation psychiatrique
- Il séjourne en maison de soins psychiatrique, maison de repos et de soins, ou maison de repos pour personnes âgées
- Il bénéficie d'une période d'hospitalisation complète **ET** les conditions de case management à sa sortie de l'hôpital ne sont pas remplies

COMMENT PROCÉDER ?

Vous souhaitez que votre patient bénéficie de ce soutien ? Contactez-nous.

C'EST QUOI ?

Ce projet permet d'apporter **certains soins supplémentaires aux personnes qui habitent en région bruxelloise**.

Certaines conditions doivent être remplies afin que vous puissiez bénéficier de cette aide **sans aucun coût supplémentaire** :

- Vous êtes âgé(e) de plus de 60 ans
- Vous habitez en région bruxelloise (hors institution)
- Vous vivez avec une ou plusieurs maladies chroniques qui nécessitent des soins complexes avec vous.

VOS AVANTAGES

Si les conditions sont remplies, vous pouvez recevoir un **soutien à domicile** apporté par une ou plusieurs personnes qui viennent en renfort à votre équipe de soins habituelle.

Ce soutien est prévu pour une durée maximum de **6 mois** sous la forme de :

- Une **coordination de vos soins** par un professionnel, appelé case manager
- Une aide et des conseils pour **aménager votre domicile**, apportés par un ergothérapeute
- Une **écoute et un soutien** avec un psychologue

Votre aidant peut également en bénéficier.

COMMENT PROCÉDER ?

- Vous en parlez avec votre soignant et/ou votre médecin généraliste
- Votre soignant nous contacte
- Vous rencontrez le **professionnel du projet** qui vous expliquera en détail les avantages dont vous pouvez bénéficier. Vous donnerez votre accord par écrit et un **bilan** de la situation sera fait avec vous.

Que se passe-t-il après l'arrêt des soins P3 ?

Ce soutien vient en **renfort** à vos soins habituels pendant une durée de maximum 6 mois. Pendant ainsi qu'après cette période, vous **continuez à recevoir vos soins habituels**.

Vous avez une question ? Contactez-nous.

02 880 29 80

Projet de soutien aux personnes âgées ayant des besoins complexes de soins et d'aide à domicile pour une durée de 6 mois par type de prestation | **Numéro Inami : 75940013**

Prescripteur	Bénéficiaire
Nom, Prénom	Nom, Prénom
N° INAMI	N° NISS
N° de tél	Mutualité
	N° d'affiliation
	ou apposer la vignette du patient

- Le patient répond aux conditions P3 pour bénéficier d'une intervention financière
- Le patient est âgé de plus de 60 ans
 - Le patient habite à domicile en région bruxelloise
 - Le patient a une ou plusieurs maladies chroniques et nécessite des soins complexes
 - La coordination actuelle ne suffit pas pour répondre aux besoins du patient et/ou son aidant
 - La personne est à risque de perte d'autonomie
- J'estime que le patient et son aidant proche nécessitent un suivi **ergothérapeutique** dans le cadre du projet P3
- J'estime que le patient et son aidant proche nécessitent un suivi **psychologique** dans le cadre du projet P3



Important : Une prescription par prestataire est nécessaire.

Date + Signature du médecin :

Cachet :